

**pour la protection de l'environnement au 31 décembre 2013**

**✓ Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement à partir de 2003**

<b>N° de position</b>	<b>Numéro du Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
<b>39-01</b>	390100	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires
<b>39-02</b>	390200	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires
<b>39-03</b>	390300	Polymères du styrène, sous formes primaires
<b>39-04</b>	390400	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires
<b>39-05</b>	390500	Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires, autres polymères de vinyle, sous formes primaires.
<b>39-06</b>	390600	Polymères acryliques, sous formes primaires
<b>39-07</b>	390700	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires ; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires
<b>39-08</b>	390800	Polyamides sous formes primaires
<b>39-09</b>	390900	Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthanes, sous formes primaires
<b>39-10</b>	391000	Silicones sous formes primaires
<b>39-11</b>	391100	Résines de pétrole, résines de coumarone-indène polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres produits mentionnés dans la Note 3 du chapitre 39 concernant les matières plastiques et ouvrages en ces matières, non dénommés ni compris

<b>N° de position</b>	<b>Numéro du Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
		ailleurs, sous formes primaires
<b>39-12</b>	391200	Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.
<b>39-13</b>	391300	Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels modifiés (protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.
<b>39-14</b>	391400	Echangeurs d'ions à base de polymères des numéros 39-01 à 39-13 sous formes primaires.

**✓ Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement à partir de 2004**

<b>N° de position</b>	<b>Désignation des produits</b>
<b>EX 27 - 10</b>	<p><b>Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base</b></p> <p>* huiles de graissage et autres lubrifiants relevant des numéros de 271019711 à 271019999 du tarif des droits de douane.</p>
<b>38 - 19</b>	<b>Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70% en poids.</b>

<b>N° de position</b>	<b>Désignation des produits</b>
<b>Ex 84 – 21</b>	<b>Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges, appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz.</b>
84. 21. 23	Appareils pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression.
<b>Ex 85-06</b>	<b>Piles et batteries de piles électriques à l'exclusion des parties relevant du numéro 850690 du tarif des droits de douane.</b>
<b>Ex 85-07</b>	<b>Accumulateurs électriques y compris leurs séparateurs même de forme carré ou rectangulaire à l'exclusion des parties relevant du numéro 850790 du tarif des droits de douane.</b>

- ✓ **Liste des produits exonérés de la taxe pour la protection de l'environnement à la production à partir de 2004(décret n° 2004-1191 du 25 mai 2004)**

<b>N° de position</b>	<b>N° du tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
<b>EX 27-10</b>	de 271019711 à 271019999	Huiles de graissage et autres lubrifiants
<b>EX 39-03</b>	390390909	Polymères du styrène, sous formes primaires
<b>EX 39-05</b>	390512000 et 390521000	Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires, autres polymères de vinyle, sous formes primaires
<b>Ex 39-06</b>	390690909	Polymères acryliques, sous formes primaires
<b>Ex 39-07</b>	390750001 et 390750009	Polyacetals, autres polyéthers et résine époxydes, sous formes primaires, polycarbonates, résine alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires.
<b>Ex 39-09</b>	390910001	Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes primaires.

- ✓ **Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement à partir de 2005**

<b>N° de position</b>	<b>Numéro du Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
-----------------------	------------------------	---------------------------------

<b>N° de position</b>	<b>Numéro du Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
<b>25-24</b>	25240030002 25240080002	Amiante (asbeste)
<b>Ex 25-29</b>	25291000001	Fesldspath
<b>Ex 27-01</b>	27011110006 27011190008	Anthracite
<b>Ex 27-04</b>	27040019003	Cokes et semi-cokes de houille, autre que pour la fabrication d'électrodes
<b>Ex 27-06</b>	27060000095	Autres goudrons minéraux
<b>Ex 27-07</b>	27071090005 27073090007 27074000109  27075090009  27076000009 27079911009  27079919003 27079991090  27079999016  27079999027	Benzol destiné à d'autres usages Xylol destiné à d'autres usages Naphtalène destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustibles Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume Phénols Huiles légères brutes distillant 90% ou plus de leur volume jusqu'à 200 °c Autres huiles brutes Autres produits analogues dont lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques destinés à la fabrication des produits du numéro 28-03 Autres solvants Naphta et autres solvants lourds aromatiques Autres huiles et autres produits provenant de la distillation du goudron de houille à haute température
<b>Ex 27-13</b>	27131100106 27131100902	Coke de pétrole non calciné
<b>Ex 27-15</b>	27150000916 27150000994	Autres mastics bitumineux Autres mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturel, de bitume, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral
<b>Ex 28-04</b>	28048000009	Arsenic
<b>Ex 28-05</b>	28051990016 28054010006	Lithium Mercure

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits
	28054090008	
<b>Ex 28-06</b>	28062000007	Acide chlorosulfurique
<b>Ex 28-11</b>	28112910098	Trioxyle de diarsenic (Anhydride arsénieux)
<b>Ex 28-16</b>	28164000096	Oxydes, hydroxydes et peroxydes de baryum
<b>Ex 28-19</b>	28199090015 28199090093	Hydroxydes de chrome Autres oxydes de chrome
<b>28-20</b>	28201000005 28209010007 28209090009	Dioxyde de manganèse Autres oxydes de manganèse
<b>Ex 28-21</b>	28212000008	Terres colorantes à base d'oxyde de fer naturel, contenant en poids 70% ou plus de fer combiné évalué en Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>
<b>28-22</b>	28220000003	Oxydes et hydroxydes de cobalt, oxydes de cobalt du commerce
<b>Ex 28-24</b>	28249000001	Autres oxydes de plomb
<b>Ex 28-25</b>	28252000006 28253000002 28259050008 28259080919	Oxyde et hydroxyde de lithium Oxydes et hydroxydes de vanadium Oxyde de mercure Hydroxydes de mercure
<b>Ex 28-27</b>	28273980058 28273980092	Chlorure de mercure Autres chlorures
<b>Ex 28-30</b>	28303000005	Sulfure de cadmium
<b>Ex 28-33</b>	28332400000 28332700005 28332930018 28332970014 28332970092 28332990001	Sulfates de nickel Sulfates de baryum Sulfates de cobalt Sulfates de mercure Sulfates de plomb Autres sulfates
<b>Ex 28-37</b>	28371100007 28371900018 28371900096 28372000020 28372000097	Cyanures, oxycyanures de sodium Cyanures, oxycyanures de potassium Autres cyanures et oxycyanures Ferricyanures Autres Cyanures complexes
<b>Ex 28-38</b>	28380000092	Autres thiocyanates

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits
<b>Ex 28-41</b>	28412000004	Chromates de zinc ou de plomb
<b>Ex 28-44</b>	28443011097 28443019091 28443051093 28443061097 28443069091 28443091099 28443099093  28444010090 28444020094 28444030098 28444080098	Uranium appauvri en U235 et ses composés ; thorium et ses composés ; alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces produits ; destinés à des fins autres que médicales.  Eléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des n° 284410, 284420, ou 284430, alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments isotopes ou composés, résidus radioactifs ; destinés à des fins autre que médicales.
<b>Ex 28-45</b>	28451000095 28459010097 28459090099	Isotopes autres que ceux du 28-44 ; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non, destinés à des fins autres que médicales
<b>29-03</b>	de 29031100015 à 29036990000	Dérivés halogénés des hydrocarbures
<b>Ex 29-15</b>	29155000005	Acide propénoïque, ses sels et ses esters
<b>Ex 29-16</b>	29161110007 29161190009 29161300003 29161410002 29161490004 29163100005	Acide acrylique Sels de l'acide acrylique Acide méthacrylique et ses sels Méthacrylate de méthyle Autres esters de l'acide méthacrylique Acide benzoïque, ses sels et ses esters
<b>Ex 32-06</b>	32064300000	Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures).
<b>Ex 34-03</b>	de 34031910116 à 34031999999	Dégrippants et autres préparations lubrifiantes
<b>Ex 36-06</b>	36061000003	Combustibles liquides et gaz combustible liquéfié en récipient des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits
		allumeurs, et d'une capacité n'excédent pas 300 cm <sup>3</sup> .
<b>Ex 37-01</b>	de 37011090003 à 37019900099	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autre matière que le papier, le carton ou les textiles ; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeur
<b>37-02</b>	de 37021000004 à 37029500007	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles ; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux.
<b>37-07</b>	de 37071000010 à 37079090092	Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations similaires ; produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi.
<b>Ex 38-08</b>	38081010112 38081020116 38081030110 38081040114 38081090114 38081090169	Insecticides
<b>Ex 38-11</b>	38111900009 38112100005  38112900005  38119000013  38119000091	Autres préparations antidétonantes Additifs pour huiles lubrifiantes contenant des huiles de pétrole ou de minéraux  Autres additifs pour huiles lubrifiantes  Inhibiteurs d'oxydation  Additifs peptissants, améliorants de viscosités, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés.

<b>N° de position</b>	<b>Numéro du Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
<b>Ex 39-20</b>	39203000006	Autres plaques, feuilles, pellicules ; bandes et lames, en polymères du styrène, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni pareillement associées à d'autres matières, sans support.
<b>Ex 39-23</b>	39231000005	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires en matière plastique
	de 39232100006 à 39232990002	Sacs, sachets, pochettes et cornets en matières plastiques
	39233010001 39233090003	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques
	de 39235010003 à 39235090094	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques
	39239090907	Autres articles de transport ou d'emballage en matière plastique
<b>Ex 39-24</b>	39241000002	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques.
	39249090017 39249090095	Autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matière plastique

- ✓ **Liste des produits exonérés de la taxe pour la protection de l'environnement à la production à partir de 2005(décret n° 2005-1156 du 12 avril 2005)**

<b>N° de</b>	<b>Numéro du Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
--------------	------------------------	---------------------------------

<b>position</b>		
<b>Ex 39-04</b>	39042100000 et 39042200000	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires
<b>Ex 39-20</b>	39203000006	Autres plaques, feuilles, pellicules ;bandes et lames, en polymères du styrène, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni pareillement associées à d'autres matières, sans support.
<b>Ex 39-23</b>	39231000005  de 39232100006 à 39232990002  39233010001 39233090003  de 39235010003 à 39235090094  39239090907	Boîtes, caisses ,casiers et articles similaires en matière plastique Sacs, sachets, pochettes et cornets en matières plastiques  Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques  Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques  Autres articles de transport ou d'emballage en matière plastique
<b>Ex 39-24</b>	39241000002  39249090017 39249090095	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques.  Autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matière plastique

- ✓ **Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement à l'importation et bénéficiant de l'exonération de ladite taxe à la production à partir de 2008 (décret n° 2007-4192 du 27 décembre 2007)**

<b>N° de position</b>	<b>N° du tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
<b>Ex 39-17</b>	39173990008	Autres tubes et tuyaux, en matières plastiques
<b>Ex 39-20</b>	39201024004  39201026099  39201027003  39201028095  39201040011 39201040099  39201089014	Feuilles étirables, non imprimées en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm et d'une densité inférieure à 0,94.  Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, non imprimés à l'exception de celles destinées à l'agriculture et à la conservation de l'humidité du sol en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm et d'une densité inférieure à 0,94.  Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames imprimées en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125mm et d'une densité inférieure à 0,94.  Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm et d'une densité égale ou supérieure à 0,94 à l'exception de celles destinées à l'agriculture et à la conservation de l'humidité du sol.  Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en autres polymères de l'éthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm.  Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en autres polymères de l'éthylène d'une épaisseur excédant 0,125 mm destinées à l'agriculture ou à la conservation de l'humidité du sol.
<b>Ex 39-21</b>	39219090094	Autres plaques, feuilles, pellicules (films), bandes et lames en autres matières plastiques non alvéolaires à l'exception de celles destinées à l'emballage alimentaire.
<b>Ex 39-22</b>	39221000008	Baignoire, douche, éviers et lavabos en matières plastiques.
<b>Ex 54-01</b>	54011018008	Autres fils à coudre de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail.
<b>Ex 56-07</b>	56074911102	Autres ficelles, cordes et cordages de

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
		polyéthylène ou de polypropylène, tressés d'un diamètre inférieur ou égal à 44mm.
<b>Ex 63-05</b>	63053399009	Autres sacs et sachets d'emballage, obtenus à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène d'un poids au mètre carré excédant 120g.
<b>Ex 94-03</b>	94037000000	Meubles en matières plastiques.

✓ **Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement et bénéficiant de l'exonération de ladite taxe à la production à partir de 2010 (Décret n° 2010-905 du 26 avril 2010)**

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
<b>Ex 39-22</b>	39222000004	Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance, en matières plastiques.
	39229000017	Bidets et cuvettes d'aisance, en matières plastiques.
	39229000028	Réservoirs de chasse, non équipés de leurs mécanismes, en matières plastiques.
	39229000039	Réservoirs de chasse, équipés de leurs mécanismes, en matières plastiques.
	39229000095	Autres articles pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques.
<b>Ex 39-26</b>	39269092313	Sacs pour recueillir les urines, fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques
<b>Ex 90-18</b>	90183110013	Seringues, avec ou sans aiguilles, à usage unique, d'une contenance inférieure à 50 ml, en matières plastiques.
	90183110024	Seringues, avec ou sans aiguilles, à usage unique, d'une contenance égale ou supérieure à 50 ml, en matières plastiques.

✓ **Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement et bénéficiant de l'exonération de ladite taxe à la production à partir de 2012 (Décret n° 2012-471 du 2 juin 2012)**

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
----------------	-------------	--------------------------

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
<b>Ex 39-26</b>	39269097410	Autres sacs pour recueillir les urines en matière plastique

**✓ Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement à partir de 2013**

N° de position tarifaire	N° de nomenclature tarifaire	Désignation des produits
<b>Ex 38.09</b>	38099200000	<i>Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations, autres qu'à base de matières amylacées, des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires.</i>
	38099300005	<i>Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations, autres qu'à base de matières amylacées, des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires.</i>
<b>EX 38.10</b>	38101000018	<i>Préparations pour le décapage des métaux.</i>
	38101000096	<i>Pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits.</i>
	38109010010	<i>Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes.</i>
	38109010098	<i>Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des baguettes de soudage.</i>
	38109090012	<i>flux à souder ou à braser.</i>
	38109090090	<i>Autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux.</i>
<b>Ex 38.17</b>	38170050000	<i>Alkylbenzène linéaire, en mélanges, autres que ceux des n°s 27.07 ou 29.02 .</i>
	38170080900	<i>Autres alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n°s 27.07 ou 29.02.</i>
<b>Ex 38.24</b>	38249030003	<i>Acides naphthéniques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters.</i>
<b>Ex 39.26</b>	39262000104	<i>Buscs pour vêtements, en matières plastiques.</i>
	39262000900	<i>Vêtements et autres accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles), en matières plastiques.</i>
	39263000008	<i>Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires, en matières plastiques.</i>

N° de position tarifaire	N° de nomenclature tarifaire	Désignation des produits
	39264000004	<i>Statuettes et autres objets d'ornementation, en matières plastiques.</i>
	39269092108	<i>Eventails et écrans à main ainsi que leurs montures et feuilles, fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques, présentées isolément</i>
	39269092211	<i>Courroies, fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques.</i>
	39269092299	<i>Autres articles pour usages techniques tels que joints, rondelles, etc , fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques.</i>
	39269092391	<i>Poches stériles de conservation du sang et des dérivés sanguins et moelle osseuse ne contenant pas une substance anticoagulante, fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques.</i>
	39269092904	<i>Autres ouvrages fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques.</i>
	39269097103	<i>Biberons, en matières plastiques.</i>
	39269097205	<i>Paillettes pour insémination artificielle, en matières plastiques.</i>
	39269097318	<i>Ebauches de formes pour chaussures, en matières plastiques.</i>
	39269097396	<i>Formes pour chaussures, en matières plastiques.</i>
	39269097498	<i>Poches stériles de conservation du sang et des dérivés sanguins et moelle osseuse ne contenant pas une substance anticoagulante, autres que ceux du n° 39269092.3.</i>
	39269097501	<i>Eventails et écrans à main ainsi que leurs montures et feuilles présentées isolément, en matières plastiques, autres que celles du n° 39269092.1.</i>
	39269097603	<i>Pions pour boutons, en matières plastiques.</i>
	39269097716	<i>Courroies, en matières plastiques, autres que celles du n° 39269092.2.</i>
	39269097727	<i>Bobines, support de carbone, en matières plastiques.</i>
	39269097738	<i>Autres bobines, en matières plastiques.</i>
	39269097794	<i>Autres articles pour usages techniques tels que joints, rondelles, etc, en matières plastiques, autres que celles du n° 39269092.2.</i>
	39269097807	<i>Moules en matières plastiques.</i>
	39269097910	<i>Paillettes, en matières plastiques, autres que celles du n° 39269097.2.</i>
	39269097921	<i>Cornes pour la cueillette des olives, en matières plastiques.</i>
	39269097943	<i>Flotteurs pour filets de pêche en matières plastiques.</i>
	39269097998	<i>Autres ouvrages en matières plastiques autres que ceux du n° 39269092.9.</i>
<b>40.11</b>	401100	<i>Pneumatiques neufs, en caoutchouc.</i>
<b>40.12</b>	401200	<i>Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc ; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et "flaps", en caoutchouc.</i>

N° de position tarifaire	N° de nomenclature tarifaire	Désignation des produits
Ex 84.07	840734	<i>Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du Chapitre 87, d'une cylindrée excédant 1000 cm<sup>3</sup>.</i>
Ex 84.18	841821	<i>Réfrigérateurs de type ménager, à compression.</i>
	841829	<i>Autres réfrigérateurs de type ménager.</i>
Ex 84.19	84191100010	<i>Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané, à gaz, à usage domestique.</i>
	84191100098	<i>Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané, à gaz, autres qu'à usage domestique.</i>
	84191900065	<i>Autres chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané autres qu'à gaz, ou à accumulation, à usage domestique.</i>
	84191900098	<i>Autres chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané autres qu'à gaz, ou à accumulation, autres qu'à usage domestique.</i>
	84193900205	<i>Séchoirs rapides.</i>
	84198120010	<i>Percolateurs et autres appareils pour la préparation du café.</i>
Ex 84.22	84221100019	<i>Machines à laver la vaisselle, de type ménager, à chauffage électrique.</i>
	84221100097	<i>Autres machines à laver la vaisselle de type ménager.</i>
Ex 84.43	84433120001	<i>Machines ayant comme fonction principale la copie numérique, la copie étant assurée par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un dispositif d'impression électrostatique.</i>
	84433180016	<i>Machines assurant les fonctions de copie et de transmission de copie, même munies d'une fonction impression, dont la vitesse de copie n'excède pas 12 pages monochromes par minute.</i>
	84433180094	<i>Autres machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes : impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau.</i>
	84433210206	<i>Imprimantes, pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau.</i>
	84433210308	<i>Machines à imprimer à jet d'encre, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau.</i>
	84433210900	<i>Autres imprimantes de bureau, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau.</i>
	84433230000	<i>Machines à télécopier aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau.</i>

N° de position tarifaire	N° de nomenclature tarifaire	Désignation des produits
	84433293003	<i>Autres machines assurant une fonction de copie, incorporant un système optique, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau.</i>
	84433931008	<i>Autres machines à copier, à système optique.</i>
<b>Ex 84.50</b>	84501111016	<i>Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec inférieure à 2,5 kg, entièrement automatiques, à chargement frontal.</i>
	84501111094	<i>Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec égale ou supérieure à 2,5 kg mais n'excédant pas 6 kg, entièrement automatiques, à chargement frontal.</i>
	84501119098	<i>Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec égale ou supérieure à 2,5 kg mais n'excédant pas 6 kg, entièrement automatiques, à chargement par le haut.</i>
	84501190106	<i>Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 6 kg mais n'excédant pas 7,5 kg, entièrement automatiques.</i>
	84501190902	<i>Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 7,5 kg mais n'excédant pas 10 kg, entièrement automatiques.</i>
<b>Ex 85.16</b>	851610	<i>Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques.</i>
	851621	<i>Radiateurs à accumulation.</i>
	851629	<i>Autres appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires .</i>
	851631	<i>Sèche-cheveux .</i>
	851640	<i>Fers à repasser électriques .</i>
	851650	<i>Fours à micro-ondes.</i>
	851660	<i>Autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires .</i>

N° de position tarifaire	N° de nomenclature tarifaire	Désignation des produits
85.17	851700	Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n°s 8443, 8525, 8527 ou 8528 .
Ex 85.28	852841	<i>Moniteurs à tube cathodique, des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information du n° 8471 .</i>
	852849	<i>Autres moniteurs à tube cathodique.</i>
	852851	<i>Autres moniteurs à tube cathodique, des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information du n° 8471 .</i>
	852859	<i>Autres moniteurs autres qu'à tube cathodique.</i>
	8528711150	Récepteurs de signaux vidéophoniques (tuners) sous formes d'appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations inter-actif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision (appelés "modules séparés ayant une fonction de communication" y compris ceux incorporant un dispositif ayant une fonction d'enregistrement ou de reproduction, pour autant qu'ils gardent le caractère essentiel d'un module séparé ayant une fonction de communication.
	85287113097 85287115093	<i>Appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision.</i>
	852871910 852871990	<i>Autres appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo.</i>
	852872	<i>Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo, en couleurs.</i>

N° de position tarifaire	N° de nomenclature tarifaire	Désignation des produits
	852873	<i>Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo, en monochromes.</i>